Psychologie du travail

Accompagner les agents, soutenir l'organisation du travail

Le service de psychologie du travail propose une expertise spécialisée pour analyser et accompagner les situations professionnelles ayant un impact sur la santé mentale des agents et l'organisation du travail. Le psychologue du travail intervient dans une démarche préventive, en analysant la situation dans son ensemble : l'agent, son activité et son environnement professionnel. Cette approche contribue à préserver l'équilibre des équipes, à sécuriser les pratiques managériales et à soutenir les organisations confrontées à des situations sensibles (tensions, conflits ou souffrance au travail).

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Les collectivités territoriales évoluent dans un contexte marqué par des transformations organisationnelles, des situations de plus en plus complexes : tensions relationnelles, risques psychosociaux, besoins croissants des agents amenés à gérer des situations complexes avec le public et responsabilités renforcées de l'employeur public.
Les employeurs ont l'obligation de protéger la santé physique et mentale de leurs agents et de prévenir les risques psychosociaux.
Le service psychologie du travail les aide à remplir ces obligations en apportant un éclairage professionnel sur les situations complexes, tout en respectant leur rôle décisionnaire et les réalités de l'organisation.
Les interventions sont menées en toute indépendance dans le respect du code de déontologie des psychologues, garantissant confidentialité et neutralité.

Service proposé

Au sein du pôle santé et prévention, le service psychologie du travail mobilise des expertises complémentaires pour assurer un accompagnement global aux collectivités et à leurs agents.
Il s'agit d'un soutien psychologique et non d'un suivi thérapeutique.

Accompagnement individuel

- Entretiens avec des agents en difficulté : souffrance au travail, conflit, épuisement professionnel…
- Appui lors de la reprise d'activité : entretiens individuels puis en collectif si nécessaire
- Orientation des agents vers d'autres professionnels ou dispositifs, si nécessaire

Accompagnement collectif

- Aide à la résolution des conflits entre agents ou équipes
- Groupes de parole : debriefs événements traumatiques, ambiance de travail délétère, changements organisationnels
- Mise en place d'actions de sensibilisation autour de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)
- Accompagnement et soutien au changement

Comment adhérer ?

Le service est accessible par convention aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au CDG30.
Les modalités complètes d'adhésion et la grille tarifaire sont disponibles sur cdg30.fr

Vos contacts Pôle Santé & Prévention / Service psychologie du travail
psychologie@cdg30.fr